

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU

21 juin 2016

Le vingt et un juin deux mil seize à 19 heures, le conseil municipal a été réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel PESQUET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 16 juin 2016 et conformément à l'ordre du jour annoncé.

Présents : **Mme COQUELIN-DROUILLON Mme PANNIER M HUE
Mme BARRE M COIFFIER
Mme JOURDAN**

Absents excusés : ***Mme AUBIN avec pouvoir à Mme JOURDAN
M BIARD avec pouvoir à M PESQUET
M NARCY avec pouvoir à Mm PANNIER
Mme COURTADE M DESBUQUOIS***

M HUE élu secrétaire de séance

Après lecture et signature du procès-verbal de la réunion précédente,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'ajout d'une délibération supplémentaire concernant la signature d'un contrat « Emploi Avenir » au groupe scolaire. Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce que la délibération d'approbation du procès-verbal de transfert à la Métropole est reportée au conseil municipal du mois de septembre. En effet, certains chiffres doivent figurer sur les annexes du document et des éclaircissements sont nécessaires. Un rendez-vous avec le service concerné de la Métropole sera pris début septembre.

Monsieur le Maire rappelle que lors du « printemps curieux », la salle de l'Europe a été mise à disposition de la Métropole le 17 mai 2016. Dans ce cadre, une convention doit être prise entre la Métropole Rouen Normandie et la Commune. Cette demande est arrivée tardivement et doit être régularisée.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Par ailleurs, il souhaite l'ajout d'une délibération au prochain conseil municipal du mois de septembre pour une mise à disposition de la Salle de l'Europe au profit de la Métropole jusqu'à la fin du mandat.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la Métropole-Rouen-Normandie, la salle de l'Europe dans le cadre du printemps curieux, le 17 mai 2016.**

Monsieur le Maire indique qu'il a repris contact avec Monsieur Christophe CAËS, directeur de la cuisine centrale de la société Isidore Restauration afin d'obtenir les tarifs proposés pour le renouvellement du contrat, Pour mémoire le contrat s'achève au 31 août 2016.

La société Isidore restauration propose de maintenir les tarifs actuels soit : 2,42 € TTC le repas maternelle 2,47 € TTC le repas primaire et 2,50 € TTC repas adulte. Le pain est également fourni tous les lundis par la société au tarif de 1,06 € TTC,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le renouvellement de contrat avec la société Isidore Restauration à compter du 1^{er} septembre et pour une année.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de contrat avec Isidore Restauration à compter du 1^{er} septembre 2016 et pour une année aux tarifs suivants :**

2,42 € TTC le repas maternelle

2,47 € TTC le repas primaire

2,50 TTC le repas adulte

1,06 € TTC le pain

Monsieur le maire rappelle que l'an passé, les tarifs de cantine et de garderie n'avaient pas fait l'objet d'un réexamen car la mise en place des Temps d'Activités Péri-scolaires suscitaient des interrogations quant à un éventuel coût supporté par les familles. Le conseil municipal avait donc pris la décision de maintenir les tarifs en vigueur.

Monsieur le Maire souhaite qu'une augmentation mineure soit instaurée à compter du 1^{er} septembre 2016. Monsieur Pesquet propose donc une revalorisation de 0,10 centimes du prix du repas et de la séance de garderie soit :

Repas de cantine : 3,55 €

Garderie du matin OU du soir : 1,90 €

Madame Jourdan demande si les tarifs avaient déjà évolué à la rentrée de septembre 2014. Monsieur le Maire répond par la négative.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la revalorisation du prix de cantine et de garderie à compter du 1^{er} septembre 2016 soit :**

Repas de cantine : 3,55 €

Garderie du matin OU du soir : 1,90 €

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les géomètres du cadastre se sont rendus sur le territoire de la commune dans le cadre des travaux de remaniement cadastral. Aussi, en accord avec les propriétaires, certaines parcelles sont transférées au domaine public, il s'agit des parcelles suivantes :

Section A n° 563 pour 142ca appartenant aux consorts LEFRANÇOIS

Section B n° 443 pour 35 ca appartenant aux consorts MOSNI

Section B n° 841 pour 162 ca appartenant à Monsieur QUEDEVILLE Jean-Louis

Section B n° 901 pour 65 ca appartenant à Madame Ginette QUEDEVILLE épouse REBOURSIER

Les propriétaires ont déclaré faire abandon perpétuel à la commune de Quévreville la Poterie de la partie du terrain désormais vaine et vague au sens de l'article 1401 du Code Général des Impôts

Monsieur le maire ajoute que d'autres dossiers d'abandon de parcelles seront à délibérer. En effet, la mairie est dans l'attente des dossiers finalisés

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces abandons de parcelle dans le domaine public.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Coquelin-Drouillon afin de faire un état de la situation.

Madame Coquelin-Drouillon indique que trois contrats arrivent à échéance d'ici fin août. Ils concernent deux agents spécialisées des écoles maternelles 1ère classe ainsi qu'un adjoint technique 2ème classe.

Avec l'ouverture de classe en maternelle, il est souhaitable de renouveler les deux agents qui donnent entièrement satisfaction. Un contrat sera de 32h annualisé et modulé et sera renouvelé à compter du 6 juillet jusqu'au 31 août 2017.

Le second contrat sera de 35h annualisé et modulé et sera renouvelé à compter du 1^{er} septembre 2016 pour une année.

Le contrat de l'adjoint technique sera renouvelé à compter du 1^{er} septembre 2016 pour 25h.

Madame Barré demande si tout se passe bien. Madame Coquelin-Drouillon répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer le renouvellement d'un contrat 32h annualisé et modulé d'agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe à compter du 6 juillet 2016 jusqu'au 31 août 2017 ainsi qu'un renouvellement de contrat 35h annualisé et modulé d'un agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe à compter du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 31 août 2017.**

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer le renouvellement d'un contrat 25h d'un adjoint technique 2ème classe à compter du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 31 août 2017.**

Monsieur le maire annonce que suite au départ de l'employée en contrat emploi avenir, il est souhaitable de recruter un nouvel emploi avenir au groupe scolaire dès la rentrée scolaire de septembre 2016. Ce contrat, de 35h hebdomadaire, sera conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois. Monsieur le Maire ajoute que cette personne effectuera un stage non rémunéré ainsi qu'une période d'essai.

Madame Coquelin-Drouillon ajoute que l'annonce de recrutement sera passée fin juillet pour un recrutement en août-septembre.

Madame Jourdan demande qui sera l'atsem dans la classe de Madame Henry-Forestier. Madame Coquelin-Drouillon répond que les employées verront entre elles. Elle ajoute que chaque personne aura du ménage à faire et que le contrat Emploi d'Avenir sera là également pour seconder. Cela justifie le renouvellement du contrat à 25h seulement, de l'adjoint technique.

Madame Jourdan demande des éclaircissements sur les missions des trois personnes à

seconder les professeurs des écoles. Madame Coquelin-Drouillon répond qu'elles seront trois sur le temps scolaire ainsi que la cantine, la garderie et le temps des activités péri-scolaires.

Madame Barre demande si le nombre d'élèves en maternelle est connu. Monsieur le Maire et Madame Coquelin-Drouillon répondent qu'il y aura deux maternelles mais que la répartition ne sera pas connue avant la rentrée de septembre 2016.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer un contrat « emploi d'avenir » 35h à compter du 1^{er} septembre 2016 pour une année et renouvelable deux fois.**

Questions diverses :

Monsieur le Maire annonce que les travaux pour la fibre optique commenceront premier semestre 2018. Elle sera disponible à compter du deuxième semestre 2018. L'opérateur concerné est SFR.

Monsieur le Maire annonce que la Métropole-Rouen-Normandie souhaiterait former un groupe de travail pour évaluer la nécessité de la prise de compétence piscine. Monsieur le président de la Métropole a indiqué qu'il s'agirait d'une piscine afin d'apprendre à nager, sans fioritures supplémentaires. Monsieur Pesquet pense que cela évoluera dans le bon sens.

Madame Coquelin-Drouillon distribue aux conseillers des petites brochures et indique que depuis l'accueil des nouveaux habitants, ils ont été remis à jour. Il sera distribué à tous les habitants. Le Pti Quévrevillais quant à lui, sortira pour septembre 2016. Par ailleurs, Madame Coquelin-Drouillon souhaite que chaque adjoint nomme deux personnes à chaque commission qui seront chargées de rédiger un petit compte rendu. De cette façon, la construction du Pti Quévrevillais sera plus simple.

Madame Coquelin-Drouillon annonce qu'un courrier a été reçu et que le DASEN refuse le renouvellement des samedis avec PEDT dès la rentrée de septembre 2016. Quévreville la Poterie ayant démarré une année plus tard, ne sera concernée qu'à la rentrée 2017.

Madame Coquelin-Drouillon annonce qu'il faudra revoir tout le dossier car cela risque d'être un coup assez conséquent pour la commune et peut-être l'abandon des temps péri-scolaires. Il faudra prévoir une information à l'intention des parents sur le coût à supporter par les familles éventuellement. Une réflexion devra être menée. Monsieur le Maire ajoute qu'il faudra créer un groupe de travail. Les parents d'élèves élus devront être intégrés à cette réflexion.

Madame Coquelin-Drouillon prévoit d'informer les parents des futurs changements lors d'une réunion publique.

Madame Pannier rappelle que la fête communale aura lieu le troisième week-end de septembre 2016 c'est à dire le 17 et 18 septembre 2016. Le samedi, il est prévu une structure gonflable, un tournoi de football, un tournoi de pétanque. Il y aura également le traditionnel repas moules-frites avec un bal et un feu d'artifice. Le dimanche aura lieu une foire à tout qui se déroulera dans la rue du Calvaire. La fête foraine sera installée sur le parking de la salle des Fêtes. L'épicerie Téranga participera à la fête. Un trampoline sera également installé.

Madame Pannier souhaite faire un appel aux bénévoles.

Monsieur Hue propose aux conseillers municipaux de visionner un projet. Il s'agit d'un projet pluriannuel comprenant la mise en conformité en accessibilité handicapé des bâtiments publics, la remise en état de la maison des associations afin de lui redonner un usage plus approprié et l'aménagement du terrain de tennis en city stade.

Des travaux de réhabilitation de la maison des associations pourraient débuter dès 2017 afin de proposer à trois jeunes couples trois logements. Deux de type T3 et un studio mansardé. Pour cela, des

travaux d'isolation phonique, thermique ainsi que d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite devront être effectués.

Monsieur Hue indique qu'il faudra monter les dossiers d'ici quelques mois et prévoir les demandes de subvention. Monsieur Hue indique que durant 2017, le projet du city stade sera mené à bien.

Madame Pannier demande si les associations installées dans la maison des associations sont prévenues. Monsieur Pesquet répond qu'une rencontre est prévue avec les Présidentes concernées.

Monsieur le Maire indique que le mur extérieur de la salle de l'Europe sera repeint ainsi que celui des Chèvrevillais.

Madame Barré demande quand a lieu l'inauguration des logements. Monsieur Pesquet répond qu'elle a lieu le 22 juin 2016 à 11h. Madame Pannier ajoute que les noms des futurs locataires ne sont pas connus et que les clés ne sont pas remises.

Monsieur le Maire rappelle qu'une personne sera présente en mairie le 24 juin 2016 de 13h30 à 17h dans le cadre de l'enquête publique pour le contournement Est.

La séance est levée à 20h20